REPONSES DELEGUES DU PERSONNEL

Pour le Mois de

MOIS DE JANVIER 2012

Réponses de la Direction et du Syndicat CGT SIDEL

QUESTIONS EN COURS

N° Question	Questions	Réponses de la direction	*Réponses de la CGT*
1	**Demande d'étude des contrats de travail pour l'ensemble des formateurs**	La DRH a fait des propositions mais attend l'accord de P. Renaud et de la hiérarchie concernée. Concernant la clause sur les primes d'assurances, l'assure SIDEL ne couvre pas et rien n'existe dans les accords de prévoyance. Concernant les personnes ayant une perte de salaire en cas de maladie, cela n'est pas normale et la direction demande aux personnes concernées de contacter le service paie. Concernant les personnes se voyant ne pas être payé de la totalité de ses heures supplémentaires, cela n'est pas normal et la DRH demande aux personnes de contacter le service paie.	***La CGT tient à rappeler qu'elle est à l'origine de cette demande, qu'une négociation devait avoir lieu mais que nous sommes toujours en attente.*** ***Concernant la clause sur les primes d'assurances, le problème se pose pour l'ensemble de la population SIDEL car n'importe quel salarié peut être amené à se déplacer dans un pays dit à risque. Il faut donc que la direction solutionne ce problème.***

2	**Problèmes sur photocopieuses (Site): Des pannes fréquentes ont lieu sans que le problème soit résolu à chaque fois qu'un technicien intervient. Que compte faire la direction sur le sujet, une politique de renouvellements est elle à l'étude?**	La DRH n'a pas de nouvelles…	***Comme par hasard, la CGT elle en a. Le contrat a été reconduit avec le prestataire actuel avec un début de remplacement à partir d'avril 2012*** ***Par ailleurs, la CGT va remonter le point en CHSCT car aucun plan de bureau ne se trouve à jour, ce qui génère des problèmes lors des déménagements et de l'affectation du matériel dans un service.***
3	**Problème de suivi de dossier RH (revalorisation, mutation, formation,…) : Pourquoi les salariés n'ont pas des réponses à leurs demandes dans des délais raisonnables.**	La DRH va regarder le problème. Une réflexion est toujours en cours.	***Et pendant ce temps, on demande aux salariés d'aller encore et toujours plus vite dans l'éxecution de leur travail !...***
4	**Les élus CGT attirent l'attention de la direction concernant la dégradation de la situation professionnelle d'un salarié de retour de maladie**	Le problème a été évoqué en comité de direction et une solution semble se dégager.	
5	**Situation des 2 personnes du service informatique.**	La direction a rencontré les deux salariés ainsi que la DRH et le cas a été évoqué en commission mobilité.	***La CGT rappelle qu'il est de la responsabilité de la direction si ces personnes se retrouvent sans travail. Les salariés eux, n'étaient pas demandeurs et les élus CGT seront vigilants quant à l'évolution de leur situation.***

QUESTIONS NOUVELLES

6	**Pourquoi certains recrutements ne font pas l'objet d'une mise en ligne via le link**	La direction informe qu'il y a deux types d'exceptions : - un poste de cadre supérieur groupe - quelques situations où les décisions sont prises	***La CGT constate donc qu'une grande majorité des postes à pourvoir ne sont pas dans le link, et que ceux-ci sont donc attribués sans que quiconque ne puisse postuler ! Et parfois même avec un meilleur profil !***
7	**SOSINFO Roumanie : Pourquoi une société extérieure demande des informations personnelles aux salariés pour identifier un salarié ayant un problème ? Quels sont les clauses de confidentialités mise en place pour la divulgation de ces données ? Quel type de données a été transmis ?**	Une décision de M. Devalier est à l'origine de cette demande.	***La CGT rappelle à la direction que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut sur la divulgation d'informations personnelles. Il faut l'accord de la Cnil, des instances représentatives du Personnel, et jusqu'à ce jour, aucune de ces procédures n'a été respectée. La direction est hors la loi !***
8	**Projet d'aménagement de la ferme : Une demande a été faite auprès de P Edde pour que l'ensemble des élus du CE récupèrent ces plans. Pour quelle raison une seule organisation syndicale les a reçus ?**	La direction regarde ce point.	***....***
9	**Demande de respect de la règlementation française concernant la divulgation des documents en français. Depuis le 17/04/2009, la CGT fait remonter le problème. Est-ce que la direction compte un jour mettre un plan d'action pour faire respecter le code du travail ?**	La direction a eu l'accord de la direction groupe pour une diffusion en Français et en Anglais.	***Il est tout de même abérant d'attendre une décision groupe pour appliquer et faire respecter la règlemention française sur un site Français !***

QUESTIONS DIVERSES